



## AVIS D'APPEL D'OFFRES DAO N°01/MAE/AgriFARM//2024

Le Gouvernement Guinéen a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marché-AgriFARM-, et l'Unité de Coordination du Projet a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux **travaux de construction de deux (02) marchés de collectes** pour le compte du Projet AgriFARM dans les préfectures de Mali et Kérouané.

**Ces travaux sont constitués de deux (2) lots** et seront exécutés dans la Commune Urbaine de Mali et le District de Sanankoroni dans la Commune Rurale de Damaro, Préfecture de Kérouané pour **un délai d'exécution de huit (08) mois pour chaque lot.**

**Lot 1 :** Construction d'un marché de collecte dans la Commune urbaine de Mali, Préfecture de Mali;

**Lot 2 :** Construction d'un marché de collecte dans le District de Sanankoroni, Commune Rurale de Damaro, Préfecture de Kérouané ;

2- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage à travers le PROJET AGRICULTURE FAMILIALE, RÉSILIENCE ET MARCHÉ-AGRIFARM, sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les **travaux de construction de deux (2) marchés de collectes pour le compte du Projet AgriFARM dans les préfectures de Mali et Kérouané.**

3-La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à l'article 23 et suivant du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Projet AgriFARM sis dans la Commune Urbaine de Mamou, Quartier Tambassa Tél 622 27 24 43, E-mail : [MARCHES.AGRIFARM@agrifarmguinee.org](mailto:MARCHES.AGRIFARM@agrifarmguinee.org) /SDIALLO@grifarm-guinee.org du lundi au Jeudi de 9H à 17H30 et le vendredi de 9H à 13H.

5. Les exigences en matière de qualifications applicables aux candidats sont les suivantes :

**Capacité financière :** Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Fournir les bilans des trois (3) dernières années ;
- Avoir une capacité financière ou une facilité de crédit délivrée par un établissement financier reconnu d'un montant de :
  - **Lot 1 : un milliard cent cinquante millions de francs guinéens (1 150 000 000 GNF)** ou son équivalent dans une monnaie convertible
  - **Lot 2 : un milliard cent cinquante millions de francs guinéens (1 150 000 000 GNF)** ou son équivalent dans une monnaie convertible ;



**Capacité technique et expérience** : Le Candidat doit prouver avec documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après : la réalisation d'au moins deux (2) marchés similaires en nature et en volume durant les cinq (5) dernières années et disposer d'un équipement et d'un personnel qualifié et suffisants.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus à compter du **Lundi 10 juin 2024 à 10H00** contre un paiement non remboursable d'un montant de **Deux Millions Francs Guinéens (2 000 000 GNF)**.

La méthode de paiement sera comme suit :

- a. **50%** au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;
- b. **30%** au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- c. **20%** au compte de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

Une **redevance de 0.60%** du montant hors taxes sera payé à l'ARMP par le titulaire du marché dont les modalités sont définies par voie règlementaires

**0,3% du montant hors taxes** du contrat sera payé au compte de la DGCMP, comme frais d'immatriculation des contrats

7. Les entreprises intéressées doivent obligatoirement s'enregistrer en ligne sur la plateforme à l'adresse de gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à l'adresse <https://magel.gov.gn>.

Le dépôt physique est fait à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les offres devront être rédigées en langue française et les versions physiques déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies à l'adresse ci-après : siège du PROJET AGRICULTURE FAMILIALE, RÉSILIENCE ET MARCHE-AGRIFARM à Mamou sis dans la Commune Urbaine au plus tard le **Mercredi 10 Juillet 2024 à 11H 00**, limite des dépôts des plis. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés. Les offres seront ouvertes le même jour à 11H 30 en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis à l'adresse ci-après : Siège du PROJET AGRICULTURE FAMILIALE, RÉSILIENCE ET MARCHE-AGRIFARM à Mamou sis dans la Commune Urbaine.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :  
Lot 1 : quarante-cinq millions de francs guinéens (45 000 000 GNF) ou son équivalent dans une monnaie convertible.

Lot 2 : quarante-cinq millions de francs guinéens (45 000 000 GNF) ou son équivalent dans une monnaie convertible.

Ces garanties demeureront valides pendant cent vingt (120) jours après le dépôt des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage



**Félix LAMAH**